

Sujet : [INTERNET] Futures Energies Mayenne Ouest
De : Patrice de La Théardière < >
Date : 11/07/2023 11:11
Pour : pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

Patrice et Sabine de La Théardière

Gennes sur Glaize
53200 GENNES LONGUEFUYE

Arrêté n° BPEF-2023-0075 du 26 mai 2023

Objet : Réponse à l'enquête publique en cours

A l'attention du Commissaire Enquêteur

Je remercie Madame La Préfète de la Mayenne de nous permettre d'émettre notre avis sur le projet éolien qui est en cours.

Nous faisons partie du collectif constitué il y a 12 ans environ qui, au-delà de notre opposition, a fait régulièrement part des imprécisions relevées dans ce projet.

Tout d'abord, il me semble, compte tenu de l'ancienneté de celui-ci, que de nombreuses conclusions, résultant du retour d'expériences d'exploitation d'éoliennes, sont à revoir. L'expérience de tous les parcs éoliens, maintenant installés, a infirmé de nombreuses certitudes émises par les promoteurs. Il est à noter, pour ce projet notamment, la mauvaise volonté de celui-ci, quant à fournir ou répondre aux différentes demandes officielles qui lui sont faites.

A. Impact environnementale sur la santé humaine, animal et la faune

L'impact négatif sur la faune est constaté. La MRAe a tout à fait raison de mentionner une absence d'étude de dangers et le fait que l'étude n'a pas été réactualisée depuis 2011, l'insuffisance de l'étude d'impact de 2011 sur l'avifaune et les chiroptères. Nul n'ignore l'aggravation de la situation, les connaissances à ce sujet étant beaucoup plus précises. Il est aussi avéré que les éoliennes ont un effet désastreux sur la santé humaine et animale, comme l'existence d'une bioaccumulation de Néodyme (terre rare contenu dans les éoliennes) dans les analyses des riverains. Quant aux animaux, on constate une augmentation du taux de mortalité ET une baisse de productivité notamment dûe au courant Haute Tension souterrain. Nous sommes un territoire d'élevage. Engie n'a pas à proposer des analyses à postériori, car il sera trop tard, mais doit s'appuyer sur les analyses existantes.

Le seuil de tolérance quant à l'acoustique a été revu à la baisse depuis 2012, une nouvelle étude « en hiver », lorsque la végétation est plus légère et masque ainsi moins le bruit fait par les éoliennes a-t-elle été réalisée ?

B. Remise en état du territoire d'implantation

Qu'en sera-t-il du démantèlement de ces éoliennes, câbles sous-terrain et béton ? Engie ne s'engage pas à en assurer les coûts, mais le confie à une filiale.... Quelle est la composition du capital social de celle-ci et les provisions prévues au bilan pour assurer le démantèlement dans 25 ans ? Cette société existera-t-elle toujours ? Quel est la valorisation de ces territoires d'implantation à l'échéance. Le propriétaire devra-t-il le faire lui-même ? Le code de l'environnement en son article R515-106 pourtant impose une règle bien définie.

C. Avis des propriétaires actuels

Depuis le début de ce projet, nombre d'habitations et d'exploitations ont changé d'occupants. Sont-ils au courant ? Les propriétaires et exploitants d'alors et toujours en place, sont-ils toujours favorables (GFA des Oliviers, par exemple) aux implantations avec les retours d'expériences officiels ? PEUVENT-ILS changer d'avis ? A quel prix ou engagement sont-ils tenus dans ce cas ?

D. La covisibilité et photomontages

L'étude d'impact sur les Monuments Historiques, contrairement à l'affirmation de la MRAe, est insuffisante. La Liste des MH de 2011 est maintenant incomplète; Erbrée à Fromentières et d'autres plus ou moins proches sont à prendre en compte. En tout 68 nouveaux MH depuis 2011. Aucun photomontage n'a été réalisé. A ce sujet les outils pour ces photomontages et les méthodes utilisées sont imprécis pour ne pas dire faux. A part le château de Vaux, aucune étude d'impact n'a été réalisée pour les autres MH. Nous avons fourni de nombreux éléments comme un nouveau photomontage réel qui n'a pas été pris en compte.

Peut-on croire que le cimetière de Bouère sera exempt de toute covisibilité dans la situation où il se trouve ?

Les photomontages sont donc faux. Pour cela il suffit de les reprendre et de constater leur imprécision tant dans la qualité des vues que dans les situations de prises de vues (éoliennes de profil, ciel blanc se confondant avec les éoliennes...). Les montages photo

diluent les éoliennes dans un paysage beaucoup plus vaste. D'ailleurs, à quelle échelle peut-on évaluer leur réduction photographique, 3,4 fois ?

Il est intéressant de prendre pour exemple le photomontage de Château-Gontier. Le logiciel prend comme référence le niveau de la Mayenne, bizarrement les éoliennes disparaissent sous l'horizon ! Alors qu'en est-il de l'impact en prenant comme référence le niveau de l'église Saint Jean ? Tous ces exemples disponibles trompent les habitants sur la réelle nuisance de ce projet. D'ailleurs, tous les photomontages ont-ils été mis à disposition du public ?

Il n'est pas inutile que le commissaire enquêteur se déplace sur les différents sites, ou simplement sur les routes de campagne pour constater le réel impact des éoliennes dans les paysages, leur bruit et les lumières de nuit.

De la RD 214, nous voyons simultanément les parcs du Buret, de Cossé le Vivien, Quelaines et les parcs en prévision ne sont pas construits... D'ailleurs, on peut rajouter la visibilité avec le parc de Saint Martin du Bois et c'est sans compter avec les autres projets actuels qui ne font pas partie de cette enquête.

Il est important que les arguments avancés puissent être vérifiés notamment pour la covisibilité par le Commissaire Enquêteur en se déplaçant sur les différents sites d'implantation. Il pourra constater ainsi les nombreux désagréments qui font l'objet de notre opposition.

Un article dans Ouest-France et le Haut-Anjou devrait largement diffuser cette enquête publique pour une vraie information des habitants.

Patrice de La Théardière

— Pièces jointes : —

Réponse à l'enquête publique.pdf

30 octets

Patrice et Sabine de La Théardière

Gennes sur Glaize

53200 GENNES LONGUEFUYE

Arrêté n° BPEF-2023-0075 du 26 mai 2023

Objet : Réponse à l'enquête publique en cours

A l'attention du Commissaire Enquêteur

Je remercie Madame La Préfète de la Mayenne de nous permettre d'émettre notre avis sur le projet éolien qui est en cours.

Nous faisons partie du collectif constitué il y a 12 ans environ qui, au-delà de notre opposition, a fait régulièrement part des imprécisions relevées dans ce projet.

Tout d'abord, il me semble, compte tenu de l'ancienneté de celui-ci, que de nombreuses conclusions, résultant du retour d'expériences d'exploitation d'éoliennes, sont à revoir. L'expérience de tous les parcs éoliens, maintenant installés, a infirmé de nombreuses certitudes émises par les promoteurs. Il est à noter, pour ce projet notamment, la mauvaise volonté de celui-ci, quant à fournir ou répondre aux différentes demandes officielles qui lui sont faites.

A. Impact environnementale sur la santé humaine, animal et la faune

L'impact négatif sur la faune est constaté. La MRAe a tout à fait raison de mentionner une absence d'étude de dangers et le fait que l'étude n'a pas été réactualisée depuis 2011, l'insuffisance de l'étude d'impact de 2011 sur l'avifaune et les chiroptères. Nul n'ignore l'aggravation de la situation, les connaissances à ce sujet étant beaucoup plus précises. Il est aussi avéré que les éoliennes ont un effet désastreux sur la santé humaine et animale, comme l'existence d'une bioaccumulation de Néodyme (terre rare contenu dans les éoliennes) dans les analyses des riverains. Quant aux animaux, on constate une augmentation du taux de mortalité ET une baisse de productivité notamment due au courant Haute Tension souterrain. Nous sommes un territoire d'élevage. Engie n'a pas à proposer des analyses à postériori, car il sera trop tard, mais doit s'appuyer sur les analyses existantes.

Le seuil de tolérance quant à l'acoustique a été revu à la baisse depuis 2012, une nouvelle étude « en hiver », lorsque la végétation est plus légère et masque ainsi moins le bruit fait par les éoliennes a-t-elle été réalisée ?

B. Remise en état du territoire d'implantation

Qu'en sera-t-il du démantèlement de ces éoliennes, câbles sous-terrain et béton ? Engie ne s'engage pas à en assurer les coûts, mais le confie à une filiale.... Quelle est la composition du capital social de celle-ci et les provisions prévues au bilan pour assurer le démantèlement dans 25 ans ? Cette société existera-t-elle toujours ? Quel est la valorisation de ces territoires d'implantation à l'échéance. Le propriétaire devra-t-il le faire lui-même ? Le code de l'environnement en son article R515-106 pourtant impose une règle bien définie.

C. Avis des propriétaires actuels

Depuis le début de ce projet, nombre d'habitations et d'exploitations ont changé d'occupants. Sont-ils au courant ? Les propriétaires et exploitants d'alors et toujours en place, sont-ils toujours favorables (GFA des Oliviers, par exemple) aux implantations avec les retours d'expériences officiels ? PEUVENT-ILS changer d'avis ? A quel prix ou engagement sont-ils tenus dans ce cas ?

D. La covisibilité et photomontages

L'étude d'impact sur les Monuments Historiques, contrairement à l'affirmation de la MRAe, est insuffisante. La Liste des MH de 2011 est maintenant incomplète; Erbrée à Fromentières et d'autres plus ou moins proches sont à prendre en compte. En tout 68 nouveaux MH depuis 2011. Aucun photomontage n'a été réalisé. A ce sujet les outils pour ces photomontages et les méthodes utilisées sont imprécis pour ne pas dire faux. A part le château de Vaux, aucune étude d'impact n'a été réalisée pour les autres MH. Nous avons fourni de nombreux éléments comme un nouveau photomontage réel qui n'a pas été pris en compte.

Peut-on croire que le cimetière de Bouère sera exempt de toute covisibilité dans la situation où il se trouve ?

Les photomontages sont donc faux. Pour cela il suffit de les reprendre et de constater leur imprécision tant dans la qualité des vues que dans les situations de prises de vues (éoliennes de profil, ciel blanc se confondant avec les éoliennes...). Les montages photo diluent les éoliennes dans un paysage beaucoup plus vaste. D'ailleurs, à quelle échelle peut-on évaluer leur réduction photographique, 3,4 fois ?

Il est intéressant de prendre pour exemple le photomontage de Château-Gontier. Le logiciel prend comme référence le niveau de la Mayenne, bizarrement les éoliennes disparaissent sous l'horizon ! Alors qu'en est-il de l'impact en prenant comme référence le niveau de l'église Saint Jean ? Tous ces exemples disponibles trompent les habitants sur la réelle nuisance de ce projet. D'ailleurs, tous les photomontages ont-ils été mis à disposition du public ?

Il n'est pas inutile que le commissaire enquêteur se déplace sur les différents sites, ou simplement sur les routes de campagne pour constater le réel impact des éoliennes dans les paysages, leur bruit et les lumières de nuit.

De la RD 214, nous voyons simultanément les parcs du Buret, de Cossé le Vivien, Quelaines et les parcs en prévision ne sont pas construits... D'ailleurs, on peut rajouter la visibilité avec le parc de Saint Martin du Bois et c'est sans compter avec les autres projets actuels qui ne font pas partie de cette enquête.

Il est important que les arguments avancés puissent être vérifiés notamment pour la covisibilité par le Commissaire Enquêteur en se déplaçant sur les différents sites d'implantation. Il pourra constater ainsi les nombreux désagréments qui font l'objet de notre opposition.

Un article dans Ouest-France et le Haut-Anjou devrait largement diffuser cette enquête publique pour une vraie information des habitants.

Patrice de La Théardière

